

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 13 février 2020

10 Membres présents / 12 Membres en exercice / 10 Membres votants

Commune de
BOURDEAU

L'an deux mil vingt, le treize février à 19 heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DRIVET, Maire.

Etaient présents : Olivier BARRILLON, Monique BELLE, Jean COMPASSI, Jean-Claude DIJOURD, Jean-Marc DRIVET, Jean-Claude GINET, Olivia NANTOIS, Florence ROUGELOT, Laurent RUFFION, Chantal RYON

Absents excusés : Xavier DROGUET
Agnès VINCEDEAU

Mme Olivia NANTOIS a été élue secrétaire de séance.
Date de convocation : 04/02/2020

ORDRE DU JOUR

1. BUDGET PRINCIPAL – OUVERTURE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT

Il est rappelé que dans l'attente du vote du budget, la commune peut, par délibération du Conseil Municipal, en vertu des dispositions de l'article L 1612-1 du Code général des Collectivités Territoriales, décider de mandater et de payer des dépenses d'investissements, dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent.

Il est proposé d'ouvrir des crédits par anticipation pour le règlement des dépenses d'investissement suivantes :

- Chapitre 16 – article 165 – Dépôts et cautionnements reçus : 60.00 € (remboursement caution local bail 2012)
- Chapitre 21 – article 2183 – Matériel de bureau et matériel informatique : 3 000.00 € (poste secrétariat)
- Chapitre 21 – article 2188 – Autres immobilisations corporelles : 500.00 € (panneaux d'affichage)
- Chapitre 21 – article 21538 – Autres réseaux : 2 500.00 € (éclairage public)
- Chapitre 21 – article 2128 – Autres agencements et aménagements de terrains : 2 300.00 € (clôture)
- Chapitre 21 – article 2152 – Installations de voirie : 3 000.00 € (poteaux vélos)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Maire à effectuer les opérations de paiement ci-dessus avant l'adoption du Budget Primitif de cet exercice,
- **VOTE** les ouvertures de crédits nécessaires
- **PRECISE** que ces crédits seront repris au budget primitif 2020

Mairie de BOURDEAU

73370 BOURDEAU / Tél. 04 79 25 03 41 / Fax 04 79 25 35 73 / e-mail : mairie.bourdeau@wanadoo.fr

2. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019

Le Conseil Municipal
BOURDEAU

- **Après** s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- **Après** avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019
- **Après** s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.
- **Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- **Statuant** sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- **Statuant** sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- **DECLARE** à l'unanimité que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3. COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Le Conseil Municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019, dressé par Monsieur Jean-Marc DRIVET, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif par l'Adjoint aux finances Laurent RUFFION, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés				88 494.17 €		
Opérations de l'exercice	351 896.25 €	498 209.54 €	184 619.87 €	140 962.46 €	656 466.20 €	727 666.17 €
TOTAUX	351 896.25 €	498 209.54 €	184 619.87 €	229 456.63 €		
Résultats de clôture		146 313.29 €		44 836.76 €		
Restes à réaliser			119 950.08 €			
TOTAUX CUMULES						
RESULTATS DEFINITIFS		146 313.29 €	75 113.32 €			71 199.97 €

- **CONSTATE**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

Mairie de BOURDEAU

- **À l'unanimité, ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Affection
AFFECTION DES RESULTATS
BOURDEAU

Après avoir examiné le compte administratif BUDGET PRINCIPAL 2019, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 146 313.29 €,

le Conseil Municipal,

- **DECIDE**, à l'unanimité, d'affecter les résultats de fonctionnement d'un montant de 146 313.29 €.

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice

précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) (Budg. Ppal) + **146 313.29 €**

B Résultats antérieurs reportés

ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 0.00 €

C Résultat à affecter

= A+B (hors restes à réaliser) + **146 313.29 €**

(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

D Solde d'exécution d'investissement + **44 836.76 €**

E Solde des restes à réaliser d'investissement (4) - 119 950.08 €

Besoin de financement F =D+E - **75 113.32 €**

AFFECTATION = C =G+H **146 313.29 €**

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement **146 313.29 €**

G = au minimum, couverture du besoin de financement F

2) H Report en fonctionnement R 002 (2) 0.00 €

DEFICIT REPORTE D 002 (5) 0.00 €

(1) Indiquer l'origine : emprunt : _____, subvention : _____ ou autofinancement : _____

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).

(4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administratif.

(5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

5. DROIT DE STATIONNEMENT – TARIF

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un droit de stationnement est accordé sur la commune pour un taxi. Actuellement, le tarif annuel qui a été fixé en début d'année 2019 est de 55.00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de ne pas augmenter le tarif du droit annuel de stationnement pour cette dite année



6. PROJET DE BAIL A L'ASSOCIATION DIOCESAINE – CHAMBERY

M. le Maire présente le projet de bail avec l'Association Diocésaine de Chambéry pour l'ancien presbytère et informe le Conseil Municipal qu'une rencontre avec le Diocèse va avoir lieu prochainement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de bail
- **DECIDE** de ne pas augmenter le loyer annuel d'un montant de 10.00 €
- **DONNE** tous pouvoirs au Maire pour signer le bail à intervenir avec l'Association Diocésaine.

7. QUESTIONS DIVERSES

- Point travaux :

- Les travaux du Merlon ont débuté le 13 février 2020, 2 mois et demi de travaux à prévoir.
- Devis peinture salle polyvalente validé, travaux réalisés vacances de Pâques
- Devis aménagement douches appartements communaux
- Réparation chaudière à granules

- Point Urbanisme :

- SCOT adopté, PLUi 1^{ère} modification
- 2 recours gracieux sur 2 Permis de Construire.

Séance levée à 20 h 20

Le secrétaire de séance : Olivia NANTOIS

